

Arrêté Municipal

Le Maire de Lille,

N° 12742

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 – 21,

Vu l'arrêté N°12634 du 8 janvier 2019 portant délégation de signature du Maire de Lille à Madame Cécile SCHLEUNIGER Directrice des Sports,

Considérant les conditions atmosphériques défavorables

## ARRETE

Article 1er – La piscine de Fives sise 82, rue du long Pot est fermée le mardi 22 janvier 2019 toute la journée.

Article 2 – Le Directeur Général des Services de la Ville de Lille est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Ville de Lille. Copie en sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier de Lille-Municipale.

Est Certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,

Hôtel de Ville, le

Réception en Préfecture le

Le Maire de Lille,

Affiché en Mairie le

Pour le Maire de Lille et par délégation,  
La Directrice des Sports,

  
Cécile SCHLEUNIGER

Pour le Maire de Lille et par délégation,  
La Directrice des Sports,

  
Cécile SCHLEUNIGER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)